



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE
Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Reference: WHRGS/MG/Res45/29

Rapport sur la promotion, protection et réalisation du plein exercice de leurs droits par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire

Conformément à la résolution 45/29, adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7er octobre 2020, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) prépare « un rapport analytique sur une stratégie globale pour la promotion, la protection et le respect du plein exercice de leurs droits par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire aux niveaux national, régional et international, y compris les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés en matière de responsabilité ». Le rapport sera soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session.

Le HCDH souhaiterait inviter tous les États membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, les acteurs humanitaires, les experts indépendants des organes conventionnels des droits de l'homme et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les autres parties prenantes concernées à soumettre des informations pour le rapport, notamment:

1. Veuillez fournir des informations sur les préoccupations et les violations des droits auxquels les femmes et les filles, dans toute leur diversité, peuvent être confrontées dans les situations de crise humanitaire, y compris les facteurs qui augmentent leur vulnérabilité.
2. Veuillez fournir des informations sur les différentes parties prenantes qui contribuent ou sont responsables de la prévention et de la réponse aux abus et aux violations des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire.
3. Veuillez fournir des informations sur les différents mécanismes de responsabilité qui fonctionnent dans votre contexte. (Par exemple, les mécanismes judiciaires et non judiciaires, les initiatives de recherche de la vérité, les initiatives de responsabilité sociale et communautaire, les organes d'enquête et de surveillance et/ou de rapports indépendants, les mécanismes de plainte communautaires, contrôle parlementaire, etc.) Veuillez fournir des exemples concrets de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'attention portée par ces mécanismes aux violations des droits des femmes et des filles dans les contextes humanitaires.
4. Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles pour dénoncer les violations de leurs droits, demander justice, ainsi que la protection, la réparation et le dédommagement dans les contextes humanitaires, y compris les femmes et les filles qui sont confrontées à des formes de discrimination croisées ?
5. Veuillez fournir des exemples de mesures concrètes prises par votre gouvernement ou votre organisation pour soutenir la responsabilité vis-à-vis des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire. Dans le cadre du cycle des programmes humanitaires, veuillez donner des exemples de mesures prises pour assurer cette responsabilité aux différentes étapes de la programmation (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation).



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE
Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

6. Quels sont les défis auxquels votre gouvernement ou votre organisation est confronté pour soutenir et assurer la responsabilité et mettre en œuvre des processus et mécanismes de responsabilité accessibles, sensibles au genre et inclusifs pour les droits des femmes et des filles dans les contextes humanitaires ? Veuillez préciser la nature de ces défis et les mesures prises pour les relever.
7. Selon votre gouvernement ou votre organisation, qu'est-ce qui est nécessaire pour renforcer la responsabilité concernant le respect des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire ? Veuillez également indiquer quels acteurs peuvent y contribuer.
8. Quelles mesures votre gouvernement ou votre organisation a-t-il prises pour garantir l'accès des femmes et des filles à l'information et à une participation significative ? Veuillez fournir des informations sur les mesures spécifiques prises pour améliorer la diversité de la représentation des femmes et des filles - y compris les femmes défenseurs des droits de l'homme et les organisations dirigées par des femmes - dans les efforts de préparation, de réponse et de relèvement humanitaires. Veuillez donner des précisions sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.
9. Veuillez fournir des informations sur le soutien financier apporté aux femmes défenseurs des droits de l'homme, y compris les organisations dirigées par des femmes, ainsi qu'à d'autres organisations locales et nationales, afin de renforcer la responsabilité en matière de droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vous serait reconnaissant de lui faire parvenir vos soumissions par voie électronique (registry@ohchr.org, cc : mghafory@ohchr.org) avant **le 28 juin 2021**.

Dans la mesure du possible, nous apprécierons de recevoir des soumissions:

- Limitées à 5-7 pages;
- Envoyées par courrier électronique au format Microsoft Word;
- Rédigées en anglais, français ou espagnol, et accompagnées d'un résumé en anglais.

Veillez indiquer expressément quand les informations fournies ne peuvent pas être rendues publiques sur le site web du HCDH. Toute demande de renseignements peut être adressée à Masiha Ghafory à l'adresse mghafory@ohchr.org ou à Ruben Brouwer à l'adresse rbrouwer@ohchr.org.

13 avril 2021